

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Commune de Saint-Paul-en-Jarez



1000 m

La loi du 10 mars 2023 a pour but de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables afin de faciliter leur **installation par les professionnels.**

La municipalité doit statuer avant le 31 décembre 2023 sur les 6 domaines d'énergie renouvelable.

1- La méthanisation: projet en cours sur la commune de la Terrasse sur dorlay donc non concerné

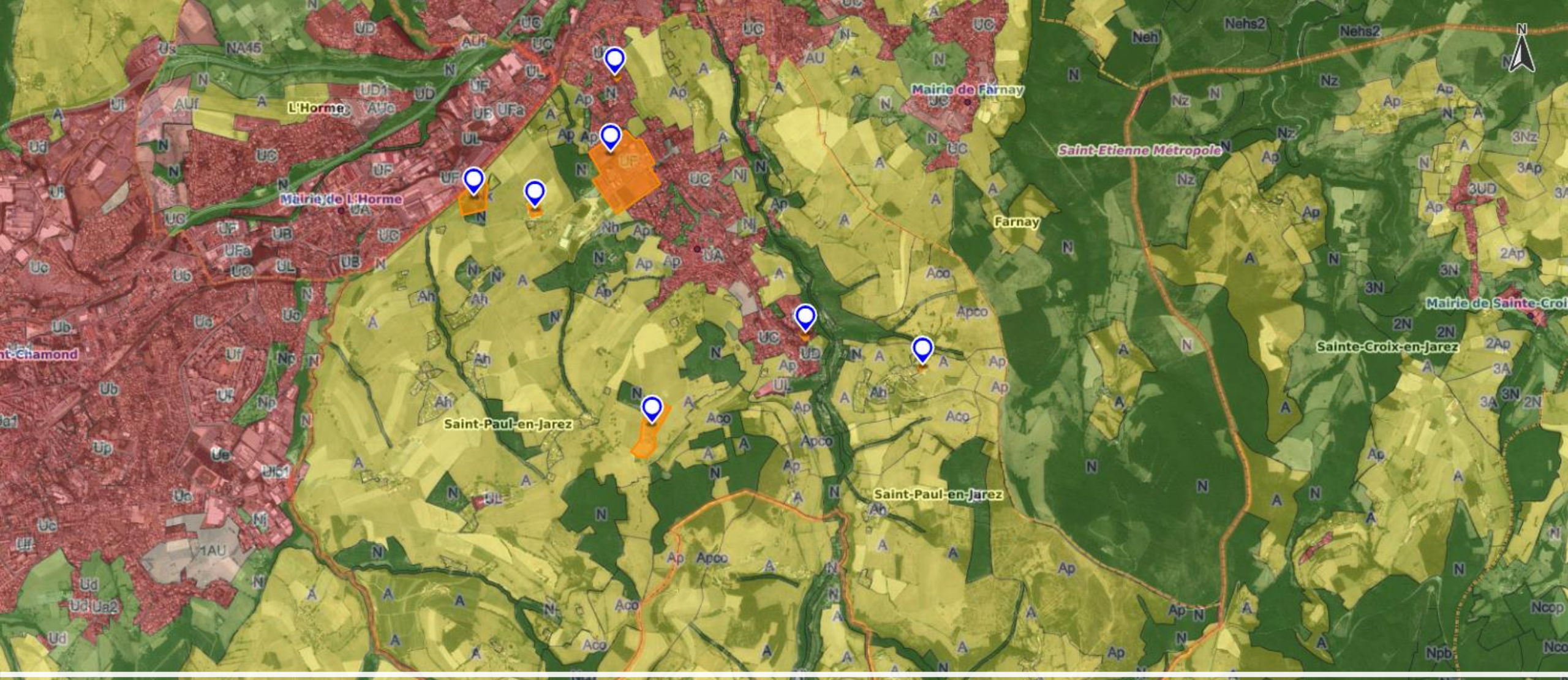
2- Eolien: pas de projet sur la commune

3- Energie Hydro électrique : le problème d'étiage du dorlay en période de sécheresse ne permet pas ce type d'installation

4- Réseau de chaleur: pas de projet sur la commune

5- Géothermie : 2 projets en cours (voir la cartographie)

6- Panneaux Photovoltaïque: projet en cours ou à venir sur bâtiment Agricole, industriel, communaux (voir la cartographie)



Carte des zones d'accélération des énergies renouvelables





Projets photovoltaïques en toiture communaux





Projets photovoltaïques en toiture agricoles





Projets géothermiques communaux





Zone d'accélération du photovoltaïque au sol

**Bâtiments communaux concernés
par les énergies renouvelables**





